



FORMATION CONTINUE 2025

VISIOCONFERENCE

PROCEDURE CIVILE

DEJOUER LES PIEGES DE LA PROCEDURE D'APPEL

Mardi 25 février
De 17h00 à 20h00

Vincent EGEA

Agrégé des Facultés de droit
Professeur
Aix Marseille Université
Directeur du Laboratoire de Droit privé et de sciences criminelles
Consultant.

80€ la séance
60€ / - 2 ans

Objectifs : A l'issue de la formation, les avocats-apprenants seront en capacité de :

- Connaître l'actualité jurisprudentielle et textuelle
- Élaborer une stratégie procédurale efficace
- Maîtriser les procédures d'urgence (appel à bref délai, appel à jour fixe, appel contre des mesures provisoires)
- Anticiper les sanctions procédurales (caducité, nullité, absence d'effet dévolutif) par une rédaction sécurisée des actes de procédure.

Pré requis : Être avocat.

Programme :

I - Les point-clefs de la réforme de l'appel (déclarations d'appel faites après le 1er sept. 2024)

II - L'actualité jurisprudentielle relative aux appels antérieurs à la réforme (déclaration d'appel faite avant le 1er sept. 2024)

III - La structuration des actes et le contrôle du formalisme excessif

IV - L'accélération des procédures d'appel (bref délai, jour fixe)

Moyens pédagogiques :

Conférence avec échanges interactifs.

Remise d'un support pédagogique lors de la séance.

Modalités d'évaluation de la formation :

Quizz d'atteinte des objectifs adressé à l'issue de la formation.

Enquête de satisfaction de la formation.

Niveau de la formation : 1 (Acquisition des fondamentaux) et 2 (Approfondissement des connaissances et pratique de la matière).

Présence des apprenants :

Elle sera vérifiée à chaque séance par un appel effectué au cours de la formation. En cas d'absence à la formation, le remboursement pourra être réalisé sur présentation d'un justificatif. Toute annulation effectuée moins de 72h00 avant le début de la formation n'ouvrira pas droit à un remboursement. A l'issue de la formation, les apprenants trouveront dans leur espace personnel sur le site de l'EFA, anciennement EDASOP (edasop.fr ou efa-toulouse.fr) leur attestation de présence.

Formation via zoom. Le lien est adressé par l'EFA aux participants par mail au plus tard la veille de la formation. Si vous n'avez pas reçu le mail avant la formation, vérifiez dans vos spam et s'il n'y est pas, appelez l'EFA (05 61 53 06 99).

Les avocats-apprenants peuvent contacter l'EFA (05 61 53 06 99) à l'occasion de la formation en visioconférence afin d'être assistés pour la rejoindre ou en cas d'une quelconque difficulté rencontrée.

Cette formation faisant partie de la convention de financement 2025 signée entre le FIF PL et l'EFA, elle n'est pas ouverte à remboursement à titre individuel.

Inscriptions possibles jusqu'à 72 heures avant le début de la formation.

Accès aux personnes en situation de handicap :

Toute personne en situation de handicap et/ou à mobilité réduite est invitée à le signaler auprès de la référente handicap afin que l'école puisse mettre en œuvre les ajustements nécessaires pour garantir un accueil et un déroulement optimum de la formation.

Référente handicap : Mme Stéphanie de BALORRE
s.debalorre@efa-toulouse.fr
[05 61 53 58 52](tel:0561535852)